

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire :

Appel à projets à destination des opérateurs extérieurs

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prévention du harcèlement scolaire, le présent appel à projets est proposé aux opérateurs extérieurs qui développent une expertise en matière de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire.

Les candidatures doivent être rentrées à l'Administration pour le 15 septembre 2021 au plus tard.

Je vous invite à découvrir le descriptif de l'offre ci-après.

La Ministre de l'Education,

Caroline DESIR

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire

Appel à projets à destination des opérateurs extérieurs

1. Cadre

L'appel à projets « Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire » est exclusivement destiné aux opérateurs extérieurs à l'école (asbl ou pouvoirs publics locaux ou provinciaux).

Il entend subventionner la création et l'offre de webinaires d'information et sensibilisation visant les instances de décisions des écoles (Pouvoirs organisateurs, Fédérations de Pouvoirs organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement, services de l'Instruction publique des communes et provinces, échevin.e.s de l'enseignement et Directions d'écoles) sur la problématique du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement.

Ces séances d'information et sensibilisation / webinaires auront pour objectif de sensibiliser les « décideurs » de l'école aux principales thématiques liées ces phénomènes de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement. Ces webinaires seront dispensés sous forme de réunions interactives faites via internet dans un but de transmission d'informations pour une audience large. Ils associeront des outils complémentaires permettant l'interaction à distance et le partage entre le/la conférencier.ère et le public-cible (visioconférence, diaporama, carte heuristique, plateformes collaboratives ou de partage de données, ...).

Dans les limites du budget disponible, une subvention de maximum de **30.000 €** pourra être octroyée par projet sélectionné.

2. Critères de participation

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

- ✓ **Complétude** du dossier ;
- ✓ Respect du délai de transmission du dossier : transmis auprès de l'Administration pour le **15 septembre 2021** au plus tard ;
- ✓ **Adéquation du demandeur** (pouvoirs locaux ou provinciaux ou statut de l'ASBL - agrément, reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles - ; situation financière ; constance, stabilité et formation continuée des équipes) ;
- ✓ **Gratuité** pour les bénéficiaires du projet ;
- ✓ **Expertise spécifique** des opérateurs dans la thématique.

Cet appel à projets est ouvert aux organismes extérieurs compris comme **toute personne morale sans but lucratif** parmi lesquelles :

- ✓ Les associations bénéficiant d'un agrément, d'une reconnaissance, ou d'une subvention garantie par une convention pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre pouvoir public ;

- ✓ Les associations créées depuis plus d'un an, qui ne bénéficient pas d'un agrément ou d'une reconnaissance mais qui ont bénéficié d'une subvention de la part d'un service public.

3. Critères de sélection

Pour être sélectionné, le projet de webinaire d'information et sensibilisation aux phénomènes du harcèlement scolaire et cyberharcèlement devra au minimum comprendre :

- Une caractérisation du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement (phénomène de groupe, répartition des rôles, déséquilibre relationnel) ;
- Les mécanismes et la dynamique sous-jacents à ces problématiques, avec un accent porté sur le caractère groupal du phénomène et le lien à établir entre le climat scolaire et les relations au sein de la communauté scolaire ;
- Les conséquences en termes de santé mentale, physique et de parcours scolaire pour les élèves ;
- Des balises pour la prévention et l'intervention.

En plus des contenus formatifs décrits ci-dessus, et sur base des informations traitées par l'Administration Générale de l'Enseignement, les opérateurs extérieurs veilleront à intégrer une approche et une présentation des enjeux adaptés au public visé. En ce sens, des propositions concrètes visant à stimuler la participation du public ciblé sont un plus pour la candidature de l'opérateur.

L'Administration Générale de l'Enseignement veillera à soutenir les opérateurs sélectionnés dans la diffusion de l'offre d'information développée auprès des publics visés.

Les opérateurs extérieurs devront par ailleurs apporter la preuve de leur capacité technique et professionnelle en joignant à leur candidature au minimum deux références de missions similaires au présent appel (webinaires, séances d'information, formations, ateliers, etc.) au cours des cinq dernières années :

Sélection qualitative - Références similaires		
	Référence n°1	Référence n°2
Intitulé de la mission invoquée comme service similaire		
Résumé descriptif du contenu de la mission		
Montant de la mission réalisée		
Date de réalisation (années à prendre en compte : de 2016 à 2020)		
Indication du commanditaire de la mission et du public cible (= privé ou public)		
Évaluation apportée au projet		
(possibilité de joindre tout document utile : lien vers le support, rapport d'activités, programme de formation, évaluation du projet, etc.)		

4. Procédure de sélection

Les candidatures proposées par les opérateurs extérieurs seront examinées par un jury de sélection composé :

- ✓ D'un.e représentant.e du Cabinet de l'Éducation ;
- ✓ De l'Administration : la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et le Service général de l'Inspection ;
- ✓ Des représentant.e.s des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement ;
- ✓ D'au moins un.e expert.e en prévention du harcèlement.

Par la remise de son avis, le jury conseillera le Gouvernement dans le choix des lauréats.

5. Résumé de la procédure

1° Dépôt des candidatures au plus tard le **15 septembre 2021**, via le formulaire électronique disponible sur la page : www.enseignement.be/harcelement ;

2° Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets et communiquera les résultats de sélection à Madame la Ministre de l'Éducation pour le **30 septembre 2021** au plus tard, en vue d'une décision par le Gouvernement ;

3° Pour le **31 août 2022**, les opérateurs sélectionnés devront transmettre à l'Administration les documents justificatifs des frais engagés conformément à l'Arrêté de subvention.

6. Contacts

Pour toute information :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

@ : harcelement@cfwb.be

7. Contenu du formulaire électronique

Adresse email

Organisme demandeur

1. Nom de l'organisme: *
2. Forme juridique : *
3. Adresse : *

4. Nom et prénom du responsable (habilité à signer les accords financiers) : *
5. Téléphone : *
6. Courriel : *
7. Nom et prénom de la personne responsable du projet : *
8. Téléphone : *
9. Courriel : *
10. Numéro de compte IBAN de l'organisme demandeur : *
11. Numéro d'entreprise (n° BCE) : *
12. Agréments ou autres subventions réglementées récurrentes dont bénéficie l'organisme demandeur :
13. Subventions éventuellement attribuées par un service public (préciser le montant, le département, l'année et la nature du projet) :

Expertise spécifique

1. Développez en quelques mots l'expertise de votre organisme et ses intervenants en matière de harcèlement et cyberharcèlement scolaire : *
2. Comment s'organise votre organisme en termes de formation continuée des intervenants ?
3. Références de missions similaires (webinaires, séances d'information, formations, ateliers, etc.) *

Sélection qualitative - Références similaires		
	Référence n°1	Référence n°2
Intitulé de la mission invoquée comme service similaire		
Résumé descriptif du contenu de la mission		
Montant de la mission réalisée		
Date de réalisation (années à prendre en compte : de 2016 à 2020)		
Indication du commanditaire de la mission et du public cible (= privé ou public)		
Évaluation apportée au projet		
(possibilité de joindre tout document utile : lien vers le support, rapport d'activités, programme de formation, évaluation du projet, etc.)		

Présentation du projet de webinaire

Pour rappel, votre projet de webinaire aura pour objectif de sensibiliser les « décideurs » de l'école aux principales thématiques liées au phénomène de harcèlement et de cyberharcèlement.

Ainsi, il intégrera, au minimum, les éléments suivants :

- Une caractérisation du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement (phénomène de groupe, répartition des rôles, déséquilibre relationnel) ;
- Les mécanismes et la dynamique sous-jacents à ces problématiques, avec un accent porté sur le caractère groupal du phénomène et le lien à établir entre le climat scolaire et les relations au sein de la communauté scolaire ;
- Les conséquences en termes de santé mentale, physique et de parcours scolaire pour les élèves ;
- Des balises pour la prévention et l'intervention.

Ce webinaire devra pouvoir être enregistré afin d'être consulté en replay par le public visé n'ayant pu y assister en direct.

1. Titre du webinaire : *
2. Développez les éléments abordés lors du webinaire : *
3. Envisagez-vous de faire participer le public lors du webinaire ? Si oui, comment :
4. Nombre de participants autorisés « en direct » par webinaire (maximum) : *
5. Nombre de diffusions possibles du webinaire :
6. Durée approximative du webinaire : *
7. Modalités d'évaluation du projet :
8. Montant sollicité : *
9. Détaillez le budget souhaité en précisant les différents postes de dépenses et les montants correspondants : *
10. Autre information que vous souhaiteriez ajouter :